



COMMUNE DE CHOISY

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 074-217400761-20240403-2024_10D-DE

S²LOW

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

| | |
|-------------|----|
| En exercice | 18 |
| Présents | 14 |
| Votants | 14 |

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril

Le conseil municipal de la commune de Choisy, dûment convoqué le 21 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves GUILLOTTE, Maire.

Présents : Yves GUILLOTTE, Christiane MICHEL, Christian BOCQUET, Jacqueline CECCON, Norbert CHIODINI, Gilbert LIENARD, Jacqueline PECORARO, Jean BARDET, Brigitte BARRET, Michel SOCQUET-CLERC, Isabelle JOYE, Guy PHILIPPE, Sylvie AUROY, Aurore MOSSIERE

24/10

Pouvoirs :

Absents : Olivier COUET, Stéphane GREVE, Marlène CHAFFARD, Valérie STEFANUTTI

Secrétaire de séance : Norbert CHIODINI

Objet :

Subvention 2024 au CCAS

Monsieur Yves GUILLOTTE, Maire, rapporteur indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer le montant de la subvention à allouer pour le fonctionnement du C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale) de CHOISY pour l'année 2024.

En fonction du projet de budget établi par le Conseil d'Administration du C.C.A.S une subvention communale de 4 000 € est nécessaire pour équilibrer le Budget Primitif 2024.

Après avis favorable de la Commission des Finances du 19 mars et adoption du Budget Primitif 2024 par délibération n°2024-07 du 3 avril 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver cette proposition de versement d'une subvention de 4 000 € (quatre mille euros) au C.C.A.S de CHOISY.

Le secrétaire de séance
Norbert CHIODINI

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Yves GUILLOTTE



Délibération devenue exécutoire compte tenu de
la télétransmission en Préfecture le
et de la publication le
Le Maire,